

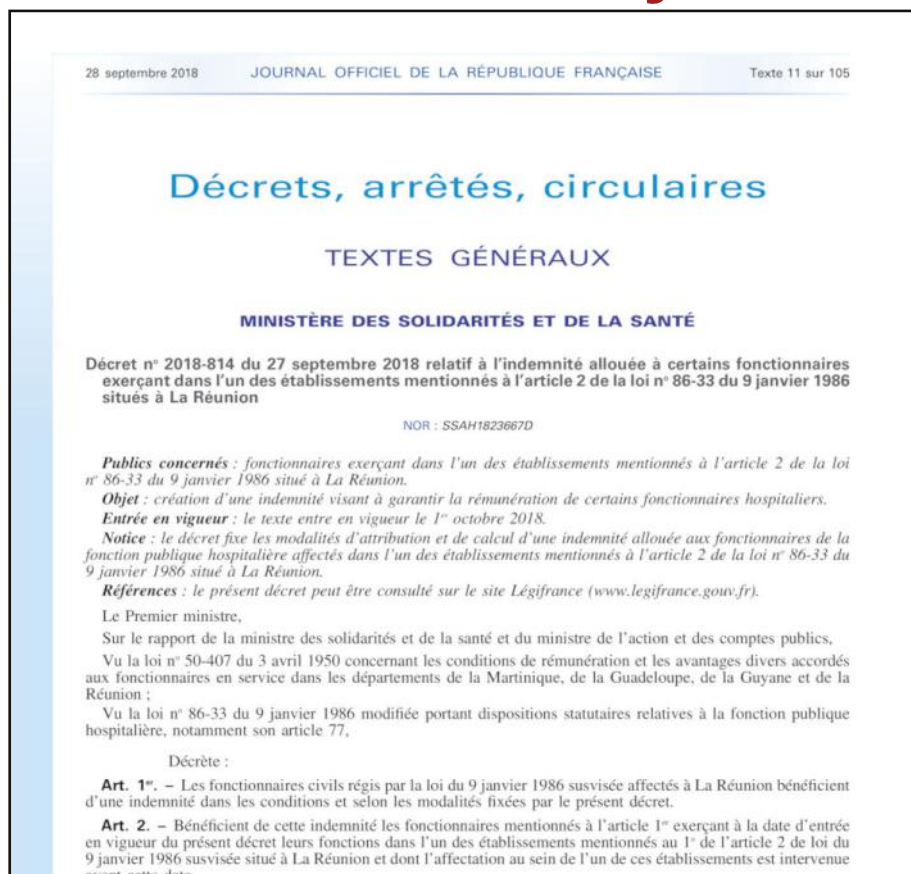
# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19122 - 74ÈME ANNÉE

## Fonction publique hospitalière

# Remise en cause de la surrémunération d'une prime : mobilisation des syndicats



Cette publication fait suite au rejet des paies des agents par le Trésorier payeur, estimant que cette surrémunération est illégale.

Le décret lui donne donc une base juridique à compter du 1er octobre. Mais cette sécurité est liée à son extinction progressive, et à son non-versement pour tous les agents nommés après le 1er octobre 2018.

Cette annonce a suscité la mobilisation des syndicats. Parti du CHU de Bellepierre, une délégation composée de représentants de la CGTR, de FO, de la CFTC, de la CFDT et de l'UNSA s'est rendue au siège de l'Agence régionale de Santé. Une réunion s'est tenue avec la direction de l'ARS.

### Plusieurs centaines d'euros par mois

Au terme de cette rencontre, l'ARS a donné sa position :

« À compter du 1er octobre 2018, l'indexation ne sera donc plus appliquée à ces primes et indemnités. Cependant, afin de préserver la rémunération des agents hospitaliers, et comme cela avait été présenté aux organisations syndicales réunies le 2 août dernier, le gouvernement a retenu le principe d'une indemnité compensatrice, applicable uniquement à la fonction publique hospitalière à La Réunion. (...) »

Hier, après l'annonce de l'application d'un décret prévoyant l'extinction progressive de la surrémunération d'une prime perçue par des milliers d'agents de la fonction publique hospitalière, les syndicats ont manifesté jusqu'au siège de l'Agence régionale de Santé où une rencontre a eu lieu. Rappelons que cette prime surrémunérée peut rapporter plusieurs centaines d'euros par mois, d'où de légitimes inquiétudes pour le pouvoir d'achat, mais aussi pour La Réunion qui voit s'ouvrir une brèche permettant au gouvernement de diminuer ses dépenses dans notre île sans aucune compensation.

Publié dans le « Journal officiel » du 28 septembre dernier, un décret fixe les règles pour le versement de la surrémunération d'une prime spécifique à des milliers d'agents de la fonction publique de La Réunion.

Sans être limitée dans le temps, cette indemnité est pour autant dégressive, et s'éteindra au fur et à mesure de la progression de carrière des agents concernés. Par ce dispositif, la garantie du niveau de rémunération des agents titulaires et stagiaires en poste dans les établissements de santé est assurée, tout en préservant le respect de la légalité. »

Le décret stipule que quand le déroulement de carrière de l'agent lui permettra d'avoir droit à une augmentation de son salaire de base, la surrémunération de la prime sera amputée d'autant. L'ARS laisse entendre que dans si le décret n'était pas paru, la surrémunération de la prime aurait été immédiatement supprimée pour toutes les personnes concernées, ce qui aurait alors entraîné une perte de salaire comprise entre 40 et 300 euros par mois.

### L'idée du fonds de développement

Cela déjà plusieurs mois que la Direction générale des Finances publiques cherche à mettre fin à cette spécificité bénéficiant à des milliers de personnes à La Réunion. Dans ce décret, le gouvernement montre comment il veut régler cette question : une extinction progressive pour les bénéficiaires, et aucun versement pour les nouveaux arrivants.

Au final, ce sont des sommes considérables qui ne seront plus attribuées à des travailleurs réunionnais, mais qui vont abonder les caisses de l'État. Le gouvernement met en œuvre une application concrète de sa politique d'austérité, visant à réduire à tout prix ses dépenses dans les services publics.

Si cette mesure en inspirait d'autres, alors il serait clair que cela entraînerait un appauvrissement de La Réunion. Pourtant, d'autres alternatives sont pos-

sibles. Cela fait de nombreuses années que le PCR propose aux fonctionnaires concernés de s'organiser pour anticiper les attaques de la politique d'austérité mise en place par les gouvernements qui se succèdent. Afin que les intérêts de La Réunion soit préservés, le PCR proposait tout d'abord de ne pas remettre en cause les situations personnelles, ce qui voulait dire ne pas remettre en cause la surrémunération de ceux qui la touchaient déjà. Et il demandait la création d'un fonds de développement abondé par les sommes que l'État voulait retirer aux nouveaux arrivants qui ne bénéficiaient pas

de la surrémunération avant d'être nommés à La Réunion.

Concernant la situation particulière des personnels hospitaliers, la proposition du PCR aurait permis de ne pas remettre en cause la surrémunération de la prime pour tous les agents en poste avant le 1er octobre 2018, et de maintenir à La Réunion l'argent qui n'aurait pas été versé à ceux qui étaient nommés après cette date.

Mais faute de discussions sur la base de ces propositions, ce sont les agents et La Réunion qui sont perdants sur tous les plans.

**M.M.**

## Communiqué de l'Agence régionale de Santé

«Depuis 1975, l'indexation s'appliquant règlementairement au traitement indiciaire des agents de la fonction publique hospitalière à La Réunion, a été étendue à l'ensemble des primes et indemnités. Cette extension à certaines primes et indemnités a été jugée irrégulière par les juridictions financières, raison pour laquelle les agents comptables ont pris le parti de rejeter la paye dès le mois d'août 2018, et de saisir les directeurs des établissements de santé de cette situation.

A compter du 1er octobre 2018, l'indexation ne sera donc plus appliquée à ces primes et indemnités. Cependant, afin de préserver la rémunération des agents hospitaliers, et comme cela avait été présenté aux organisations syndicales réunies le 2 août dernier, le gouvernement a retenu le principe d'une indemnité compensatrice, applicable uniquement à la fonction publique hospitalière à La Réunion.

Equivalente au montant moyen mensuel perçu au titre de cette indexation sur les douze derniers mois, elle sera désormais versée aux agents titulaires ou stagiaires nommés avant le 1er octobre 2018. Le décret relatif à cette indemnité est paru le 28/09/2018 au Journal Officiel.

Sans être limitée dans le temps, cette indemnité est pour autant dégressive, et s'éteindra au fur et à mesure de la progression de carrière des agents concernés. Par ce dispositif, la garantie du niveau de rémunération des agents titulaires et stagiaires en poste dans les établissements de santé est assurée, tout en préservant le respect de la légalité.

Les directeurs des établissements publics de santé devront veiller à la bonne information de chacun des agents concernés, et répondre aux interrogations légitimes des organisations syndicales sur les effets dans la durée de la dégressivité.

Dans un souci d'équité, les directeurs des établissements publics de santé se sont engagés par ailleurs, à ouvrir des négociations avec les organisations syndicales sur les modalités appropriées de transposition aux agents contractuels».

## Edito

# L'aéroport de Cochin : le vrai «Champion de la Terre»

L'aéroport international de Cochin est le premier aéroport fonctionnant grâce à l'énergie solaire au monde. Toutes ses opérations sont alimentées par l'énergie solaire. L'aéroport le plus grand et le plus fréquenté de l'état du Kerala en Inde est le quatrième aéroport en Inde en termes de trafic international. Le projet solaire a été lancé par le directeur général Vattavayalil Joseph Kurian. L'aéroport international de Cochin a remporté le prix des Champions de la Terre dans la catégorie "vision entrepreneuriale". Voici ce que dit la direction de l'aéroport :

«En 2012 notre capacité n'était que de 100 kilowatts, elle est passée aujourd'hui à 29,5 mégawatts d'énergie solaire, ce qui nous permet d'obtenir 120 000 unités d'électricité par jour. Nous dépendons de l'énergie renouvelable à 100% pour toutes nos opérations quotidiennes : de l'alimentation des bandes transporteuses aux systèmes numériques. Nous n'avons connu aucune baisse de notre efficacité ou de notre alimentation électrique et nous générons également un surplus d'énergie que nous pouvons mettre en réserve pour les jours nuageux ou la mousson, lorsque l'ensoleillement est moindre. L'année dernière, notre aéroport a enregistré 10 millions de visiteurs dont 5,5 millions étaient des passagers internationaux. Depuis que nous sommes le premier aéroport entièrement solaire au monde, avec l'inauguration d'une centrale solaire dédiée, nous avons installé des panneaux solaires sur les toits des terminaux,

sur des hangars, sur un parking de deux kilomètres de long. Actuellement, nous possédons des centrales solaires sur huit sites, dont la plus grande, répartie sur une superficie de 18 hectares.»

Ceci est un exemple de plus qui montre que le projet d'autonomie énergétique de La Réunion pour 2025 est réaliste, à condition d'une véritable volonté politique.

Rappelons que cela supposait de recouvrir la route des Tamarins de panneaux solaires, afin de produire suffisamment d'électricité destinée à être stockées dans les batteries des voitures électriques, non seulement pour permettre à ces véhicules de se déplacer, mais aussi de stocker une énergie capable de redistribuée sous d'autres formes.

L'aéroport de Cochin a donc réussi le tour de force de fonctionner uniquement avec le soleil, qu'attend-on à La Réunion pour égaler cela. Nous sommes aussi un lieu où le soleil est disponible en abondance, il serait donc nécessaire que le projet de rénovation de l'aéroport de Gillot puisse le rendre entièrement autonome sur le plan énergétique grâce au soleil. Il n'est pas encore trop tard pour agir, et cela redonnerait à notre île l'image qu'elle avait avant que les projets de développement durable soient démolis pour des raisons politiciennes, celle d'un éclaircur sur la voie d'une nouvelle civilisation.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## À la Nuit de la Méditation

# Un appel à dire «non à la carrière de Bellevue !»

Dans la nuit de samedi à dimanche dernier à la salle polyvalente de la mairie de Saint-Denis, l'ARCC (Association Réunionnaise des Relations et Créations Culturelles), présidée par Sabine Armoudom-Paulic, a organisé avec divers partenaires la 8ème édition de sa Nuit de la Méditation pour la Paix sur le thème de «l'Ahimsa (la non-violence) et la Santé mentale».



Gilles Sagodira, Régine Armoudom et Swami Atmananda Udasin lors de la Nuit de la Méditation pour la Paix 2018.

Lors de cette rencontre, animée par Régine La Réunion. Nous voudrions également citer le Armoudom, professeur de yoga dans les écoles, de Docteur Gilles Sagodira, poète, philosophe et nombreuses personnalités du monde culturel et activiste de la paix, qui a transmis au public un invités d'honneur ont fait part de nombreuses message de son ami Guy Ancel, professeur à réflexions très intéressantes sur ce sujet.

On peut citer par exemple Swami Atmananda Udasin, directeur du Centre Abhishiktananda du Dialogue Inter-religieux à Delhi, et Omar Issop-Banian, secrétaire du Groupe de Dialogue Inter-religieux de La Réunion. Nous voudrions également citer le Docteur Gilles Sagodira, poète, philosophe et activiste de la paix, qui a transmis au public un message de son ami Guy Ancel, professeur à l'Université de La Réunion et membre du groupe ECOMAR (écologie marine), de la part de l'association Détrui Pa Nout Bellevue, une association de citoyens opposés à la carrière de Bellevue, à La Saline les Bains.

Voici de larges extraits de ce message :

«Dans le cadre du projet pharaonique de construction d'une nouvelle route sur la mer pour relier La Possession à Saint-Denis, dont une partie (6 km) doit être construite en digue, il faut trouver quelques 19 millions de tonnes de matériau, dont la moitié en roches massives. Pour cela, le maître d'ouvrage (la Région Réunion) et les géants français du BTP qui se sont partagés ce chantier hors norme n'ont rien trouvé de mieux que d'ouvrir des méga-carrières d'extraction de roches, sur le littoral, à proximité des populations et dans des zones protégées.

Après l'avis favorable "sans aucune réserve" donné suite à l'enquête publique à la carrière de Bois Blanc (côte Ouest), qui deviendra la plus grande carrière d'extraction de roches en France et Outre-Mer, c'est maintenant le tour de la carrière dite de "Bellevue", à quelques km plus au Nord, dans le village de La Saline les Bains, et dont l'enquête publique doit démarrer en octobre.

Prévue sur quelques 16 hectares, dans une zone de savane préservée, cette carrière est située à moins de 800 mètres de la Réserve Marine de La Réunion et à moins de 300 mètres de la plus grande colonie d'une espèce de chauves-souris endémique et menacée: le Petit Molosse de La Réunion.

Cette carrière c'est : 1 t 250 d'explosif par jour, 540 camions circulant tous les jours sur une petite route départementale, un trou béant de 70 m de profondeur, des nuées de poussières portées par le vent, ou s'écoulant dans le lagon pendant la saison des pluies...

Ce projet, s'il se réalise, menace directement la biodiversité à proximité du site : 9 espèces d'oiseaux protégées, 3 espèces de chauves-souris, 1 espèce de reptile, mais aussi la faune marine : les récifs coralliens, et les mammifères marins (baleines à bosses, dauphins) sensibles aux vibrations des tirs de mines. La santé des riverains (poussières...), l'eau potable (un captage à quelques centaines de mètres de la zone d'extraction) sont aussi menacées par ce projet absurde et démesuré.

Mais le plus étonnant est que ce projet de carrière est situé au beau milieu d'une station balnéaire. Les enjeux de la politique locale comme les intérêts de groupes industriels supranationaux semblent plus importants que la biodiversité, la santé des populations ou l'économie réunionnaise. Loin des grands médias de France, il est en effet plus facile de passer au-dessus des lois et des réglementations, à l'instar d'autres grands projets industriels en Guyane ou en Nouvelle-Calédonie, des projets qui ne pourraient probablement pas voir le jour sur le sol métropolitain...».

À ce propos, Gilles Sagodira a présenté un poème en créole et en français, dont voici quelques extraits :

«Alon mèt la main ensemb' pou karinn' ban batailèr

Allon mèt la main ensemb' pou kal' ban kapayèr

Alon mèt la main ensemb' pou kapot' ban profiter

Alon mèt la main ensemb' pou sauv' nout lidentité.

(...)

Avant que nous dépérissions dans la misère du cœur

Avant que nous chavirions dans les querelles fratricides

Avant que nous soyons terrorisés par la douleur de la mort

Avant de commencer arrêtons de palabrer

Donnons-nous la main pour corriger les querelleurs

Donnons-nous la main pour stopper les voleurs

Donnons la main pour renverser les profiteurs

Donnons-nous la main pour sauver notre identité.

Lentement mais sûrement nous y arriverons».

## In kozman pou la rout

### « Lo prête i di pa dé foi la mess »

Zot i koné souvan dé foi néna demoun i ékout pa sak i di kisoï dann in rényon, kisoï sinplomman an parmi. Pars sinplomman lé pa pli mal kan ou i rèv an plas san fatig out lésipri, mé kan ou i fé konm moin, ou i doman pa arien sansa ou va fé romark aou. Mé in pé, mèm si zot i ékout pa, zot i yèm poz késtyon : Pou kisa ? Pou kosa ? Akoz sa ? Afèr sa ? Néna d'moun néna la pasyans, é zot i robis. Néna d'moun lé san pasyans é sète-la zot lé riskab anvoye aou baladé. Sé l'èr li di aou : lo prête i di pa d foi la mès ! Si ou lé pa kontan ou néna k'a pran konstan. Alé ! Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

# Oté

## Lir bien nout zournal néna dé shoz pou aprann ladan

Dan la bibl i parl in moun téi prèsh dann dézèr : Sin-Jan Batis mi pans konmsa li téi apèl. Zordi kan i di in moun i prèsh dann dézèr sa i vé dir demoun lé pa la pou ékout ali, demoun lé pa la pou antann ali. Pou mon par mi fini par maziné, afors mi parl sékirité alimantèr i diré pèrone i akout pa moin. Donk mi prèsh dann dézèr.

La prèv ? Dann témoignaj mèm néna demoun i di z'ot dé mo pou domann la fin nout kiltir kann, épi an parlan do ri, taba, é lo rès sak nou l'avé avan li apèl sa bann « défin ». Lé vré li di nou la bézoin l'énèrzi é dsi poinn - vizé la li na rézon, mé la pa pars n ou la bézoin l'énèrzi prop ni doit ras in kroi dsi nout kann épi dsi nout sékirité alimantèr.

Di la vérité lo ga ! koz sèryé ! In n'afèr sinp i doi di sinplomman. Kosa ni doi di sinplomman ? Dabor inn ni doi di kann la pa dosik solman sé tout in kantité sou-produi ni pé tir dann nout kann épi aport anou dé shoz nou la bézoin. Ni doi di galman la sékirité alimantèr sa i doi zète in prinsip nout lagrikiltir : ni gingn paf é frui, Ni gingn pa fé ravaz ? Ni gingn pa fé mayi pinm pou fé nout pain ? Ni gingn paf é dori ?

A ! Sé konm ki diré moin la di in gro mo : plant dori isi La Rényon. Lo ga i apèl sa lo défin ri, mé li pé zète bien vivan. Pou kosa, pars do ri fé pa arienk dann térin inondé, i fé galman dann térin sèk-dann térin montagn si zot i vé. Madégaskar, lo ri sri néna in bon rannman é la pâ promyèr foi nout zournal i an parl. Tan ka lo ri mirak bann montagn lo Nerica nou la fine anparlé galman é pa arienk in kou.

Alor mon bann dalon zot néna in zournal i anparl sèryèzman bann zafèr sèryé in pé tout sizé, donk zot i pé alé dsi épi mète an paralèl sak zot i koné é sak nout zournal i di dopi lontan-demounn i ékri dann témoignages na poin arienk kaka zoizo dan la tête kant mèm. Zot i pé alé zot osi dsi internet é konpa r sak demoun i kroi avèk sak i égzis déza.

Nb Zordi si lé posib mi vé fé azot in kado. La kèl ? In l'artik 2015 dsi lo ri nerica, lira li é mi pans va rouv léspri lo bann léktèr.

*Justin*